

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PROJET (PID)
ETAPE DE CONCEPTION**

15 mai 2014

Report No.: 92609

Intitulé du projet	Second prêt de politique de développement pour le programme d'appui à la compétitivité économique (PACE II)
Région	Moyen-Orient et Afrique du Nord
Pays	Maroc
Secteur	Industrie et commerce (100%)
Numéro d'identification du projet	P128869
Instrument de prêt	Prêt de politique de développement
Emprunteur(s)	Royaume du Maroc
Organismes d'exécution	Ministère de l'Économie et des Finances ; Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance ; Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique
Date d'établissement du PID	15 mai 2014
Date d'achèvement de l'évaluation	30 octobre 2014
Date approximative d'approbation par le Conseil	12 décembre 2014
Décision prise à l'issue de l'examen du descriptif du projet	À l'issue de l'examen du descriptif du projet, il a été décidé d'engager sa préparation.

I. Principaux défis de développement et motivation de l'engagement de la Banque

Le besoin d'une transformation structurelle de l'économie marocaine qui conduira au renforcement de la croissance et à la création d'emplois demande l'adoption d'un ensemble de mesures complètes et coordonnées destinées, entre autres, au renforcement de la compétitivité économique du Maroc. Ces dix dernières années, le Maroc a fait des progrès notables dans la réalisation de réformes de l'environnement des affaires, mais l'impact réel de ces réformes, bien que positif, est resté insuffisant. La productivité, la diversification et le développement des exportations et le degré d'utilisation des nouvelles technologies restent à améliorer par rapport d'autres pays émergents. Les principaux indicateurs de performance du secteur privé font ressortir un taux relativement faible de création de nouvelles entreprises et de fermetures des entreprises les moins performantes et, par conséquent, de perspectives de croissance économique et d'amélioration de la productivité relativement limité. Pour parvenir à de meilleurs résultats économiques et sociaux, le Maroc doit, entre autres, renforcer sa compétitivité économique.

Le PACE II est conçu pour compléter les réformes initiées par la première opération afin de traiter de plusieurs contraintes transversales qui favoriseront une meilleure

concurrence entre les acteurs du commerce et assureront une plus grande effectivité des politiques gouvernementales pour stimuler la compétitivité. Ces réformes incluent la réduction du pouvoir discrétionnaire dans l'application des réglementations, la réduction des comportements anti-concurrentiels, l'amélioration de la coordination du gouvernement et de la participation du secteur privé dans l'élaboration des politiques, l'augmentation de l'efficacité, de la transparence et de la responsabilité du gouvernement dans l'élaboration des politiques, qui sont tous des objectifs fondamentaux qui seront traités par des réformes politiques spécifiques du gouvernement supportées par la série PACE.

La pauvreté, l'inégalité et la vulnérabilité demeurent des défis importants. La pauvreté extrême a pratiquement été éliminée au Maroc et la pauvreté relative a baissé, passant de 15,3 % en 2001 à 6,2 % en 2011. Pourtant, près de 20 % de la population, soit environ 6,3 millions de Marocains, reste vulnérable et sous la menace constante de retomber dans la pauvreté. Le bien-être des 40 % les plus pauvres de la population s'est également amélioré à la fois en termes absolus et relatifs (c'est-à-dire, le bien-être des pauvres s'est également amélioré par rapport à celui des non pauvres). Cependant, le coefficient de Gini du Maroc (à 0,41) indique un niveau d'inégalité des revenus relativement élevé, ce qui se reflète également dans les écarts existants en termes d'accès aux services. Le Maroc accuse toujours un retard par rapport à ses pairs dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les disparités spatiales en termes de pauvreté constituent également une préoccupation majeure. Avec moins de 50% de sa population économiquement active, le Maroc affiche l'un des taux de participation au marché du travail les plus faibles parmi les économies émergentes. Le Maroc a ainsi un besoin urgent de transformation sociale, politique et économique.

II. Objectif(s) proposé(s)

L'objectif de développement du PACE II est de soutenir le gouvernement du Maroc dans la mise en œuvre dans son programme de réformes afin d'améliorer la compétitivité pour augmenter la croissance et la création d'emplois au travers des trois piliers suivant :

- a. Améliorer le climat des investissements ;
- b. Poursuivre la réforme de la politique commerciale et les réformes de la facilitation du commerce ;
- c. Renforcer la gouvernance économique.

Le pilier I sur l'amélioration du climat des investissements est axé sur quatre dimensions clés visant à améliorer le climat des affaires : Amélioration de la e-gouvernance pour la simplification administrative et réglementaire ; simplification des procédures administratives et amélioration de la transparence ; réduction du poids financier sur les PME du à la longueur excessive des délais de paiement ; et modernisation du cadre juridique de la gouvernance des sociétés anonymes. Les réformes du Pilier I devraient produire les résultats suivants :

- Renforcer le processus de partage d'informations administratives entre les principales autorités concernées par la création des entreprises par l'utilisation d'un identifiant commun de l'entreprise.
- Réduire la place pour le pouvoir discrétionnaire et l'arbitrage en standardisant et simplifiant les procédures administratives prioritaires.
- Réduire les délais de paiement dans les transactions commerciales.
- Réduire les barrières à l'entrée pour les PME par l'abolition du capital minimum obligatoire pour les SARL, améliorer la gouvernance et simplifier le régime des entreprises cotées en bourse (SA).

Le pilier II sur la promotion des réformes de la politique commerciale et de la facilitation du commerce se concentre sur trois aspects essentiels : harmonisation la politique commerciale par la réduction des distorsions des structures tarifaires, modernisation du cadre légal et institutionnel du commerce extérieur et de la protection du consommateur, et rationalisation des logistiques commerciales dans les ports. Les réformes du Pilier II devraient produire les résultats suivants :

- Réduire les taux tarifaires pour les biens manufacturés.
- Un cadre légal et institutionnel pour le commerce international modernisé et actualisé.
- Réduire les délais pour les opérations commerciales par la réduction du temps total de déchargement des conteneurs.

Le pilier III sur le renforcement de la gouvernance économique se concentre sur trois aspects essentiels : transparence et effectivité des interventions du gouvernement dans le domaine de l'investissement, coordination des réformes du climat des affaires et de la politique de la concurrence. Cela étant, les nouvelles priorités gouvernementales incluent explicitement une attention particulière sur les questions de gouvernance ; soulignant ainsi l'importance critique de ce pilier pour le succès du PACE II. Les réformes du Pilier III devraient produire les résultats suivants :

- Renforcement de la transparence et de la responsabilité dans le processus par lequel les incitatifs à l'investissement sont accordés et gérés.
- Amélioration de la coordination du gouvernement et de l'implication du secteur privé dans la conception, la mise en œuvre et la gestion des réformes du climat des investissements.
- Amélioration de la contestabilité des marchés en renforçant le cadre juridique de la concurrence et du Conseil de la concurrence en charge d'appliquer la régulation relative à la concurrence.

Améliorer la compétitivité est centrale pour le programme gouvernemental pour le développement d'une économie partagée et la création d'emplois. Les domaines clés des priorités gouvernementales que le PACE II soutient comprennent le renforcement de la compétitivité de l'économie à travers des réformes transversales pour (1) améliorer le climat des investissements, (2) promouvoir les réformes de la politique commerciale et de

la facilitation du commerce et (3) renforcer la gouvernance économique. Entre autres, le programme du gouvernement identifie spécifiquement une nouvelle loi sur l'investissement et la simplification des procédures administratives relatives à l'investissement pour inciter les entrepreneurs, une nouvelle loi sur le commerce international pour mettre à jour les règles commerciales, incluant, à la lumière des accords de libre-échange récemment signés par le Maroc, une nouvelle loi sur la concurrence pour renforcer l'indépendance et les pouvoirs du Conseil de la concurrence. Un accent particulier est mis par le gouvernement sur l'amélioration de la gouvernance économique et financière pour atteindre ses objectifs ambitieux en matière économique et sociale.

III. Description préliminaire

Au sein d'un cadre macroéconomique structuré, le PACE II est conçu pour supporter le gouvernement dans le cadre de la poursuite de ses objectifs politiques à travers 10 actions prioritaires qui participeront à renforcer la performance globale de l'économie et contribueront à réduire la pauvreté et à stimuler la prospérité commune.

Action prioritaire 1. La base de données centralisant les identifiants communs des entreprises est opérationnelle et est utilisée par moins quatre autorités publiques concernées.

Action prioritaire 2. Le ministère en charge de la modernisation administrative a publié sur le site internet du Gouvernement au moins 10 nouveaux formulaires simplifiant et standardisant des procédures administratives pour les entreprises, notamment pour l'enregistrement de la propriété.

Action prioritaire 3. Les textes d'application de la réglementation relative aux pénalités de retard des délais de paiement ont été publiés.

Action prioritaire 4. Le Conseil du gouvernement a approuvé le projet de loi simplifiant la création de société anonyme (SA) et améliorant leur gouvernance.

Action prioritaire 5. Le chef du gouvernement a adopté le décret d'application de la loi sur la sécurité des produits et des services.

Action prioritaire 6. Le Conseil du gouvernement a approuvé le projet de loi modifiant la loi sur le commerce international.

Action prioritaire 7. Le système électronique mis en place par PORTNET pour l'échange de données est opérationnel et est utilisé par les entités publiques clés et par les opérateurs commerciaux pour les opérations d'import et d'export (douane, transitaires, banques, Département du commerce extérieur et l'Office national de la sécurité sanitaire).

Action prioritaire 8. Le Conseil du gouvernement a approuvé le nouveau projet de loi des investissements et ses textes d'application, qui prévoient notamment les modalités d'évaluation des coûts et des bénéfices des projets d'investissement.

Action prioritaire 9. Le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) s'est réuni pour approuver et examiner son programme annuel de réformes pour 2014.

Action prioritaire 10. Le nouveau cadre juridique modifiant la loi sur la liberté des prix et de la concurrence et renforçant les pouvoirs et l'indépendance du Conseil de la concurrence a été publié au Bulletin Officiel et est entré en vigueur.

IV. Pauvreté, impacts sociaux et aspects environnementaux

Pauvreté et impacts sociaux

Le PACE II proposé ne soutient pas de réformes qui devraient avoir des effets distributifs négatifs importants. Les réformes dans le domaine du climat des investissements (Pilier 1) et de la gouvernance économique (Pilier 3) devraient produire des effets positifs directs sur la productivité et/ou l'emploi et conduire clairement à des résultats positifs en matière de pauvreté et sociale. Les réformes dans le domaine du commerce et de la facilitation du commerce (Pilier 3) sont généralement plus une source de préoccupation. C'est l'une des raisons pour lesquelles la Banque, avec ses interlocuteurs marocains, a préparé et diffusé une série de documents commerciaux pour étudier les effets macro-économiques et structurels de la libéralisation tarifaire menée entre 2009-2012 (l'autre raison étant d'informer la future politique commerciale du Maroc). Il ressort des études que le Maroc a bénéficié de ses efforts passés pour ouvrir son économie, en attirant notamment des IDE plus importants, mais que ces bénéfices sont restés limités en raison de la difficulté d'élargir l'offre à l'exportation, surtout à la « marge extensive » (c'est-à-dire, de nouveaux produits et/ou de nouveaux marchés). Contrairement aux pays qui subissent une transformation structurelle rapide, le Maroc ne semble pas avoir été exposé à une mobilité de main-d'œuvre et sociale importante qui risque de laisser de côté des segments de la population. Pour mieux comprendre les facteurs qui affectent la mobilité de la main-d'œuvre dans la durée, y compris en relation avec la transformation structurelle, la Banque et le Haut-Commissariat au Plan (HCP) ont développé un programme de travail analytique ambitieux sur la croissance, les marchés du travail et la pauvreté.

Les mesures de réformes menées dans le cadre du PACE II et visant à améliorer le climat des investissements aborderont de nombreux problèmes auxquels sont confrontés les entreprises du secteur informel, dont la majorité appartient ou est gérée par des femmes. L'activité informelle, définie comme étant « l'absence de couverture de sécurité sociale » (autrement dit de retraites ou, en l'absence d'un système de retraite, d'assurance-maladie) est répandue au Maroc, avec des taux d'emploi dans le secteur informel de 80 %, par rapport à une moyenne de 67 % dans la région MENA. Les zones rurales sont plus affectées que les zones urbaines : en 2009, 41,1 % des femmes urbaines étaient affiliées à la caisse de sécurité sociale contre seulement 1,6 % des femmes dans les zones rurales.

Dans la mesure où les femmes travaillent souvent dans l'agriculture non rémunérée/de subsistance, être une femme est associée positivement à l'emploi informel. L'élimination des contraintes et des barrières à la création d'entreprise et à la croissance, de manière à ce que le secteur privé puisse contribuer davantage à la croissance économique et à la création d'emplois, contribue à réduire la pauvreté. Plus de 75% des travailleurs informels travaillent au sein de petites entreprises (moins de 5 travailleurs) qui génèrent des activités à faible productivité. L'imposition et le poids des réglementations constituent les facteurs externes les plus décisifs influençant la décision d'exercer dans le formel.

Aspects environnementaux

La série PACE ne devrait pas avoir d'implications environnementales importantes. Le projet est un prêt de politique de développement en soutien à un large programme de réformes politiques et institutionnelles. Bien que les exigences environnementales de la règle OP/BP 8.60 s'appliquent, les politiques soutenues par l'opération proposée sont peu susceptibles d'avoir des effets importants sur l'environnement, les forêts et autres ressources naturels du pays, dans la mesure où elles sont axées sur l'amélioration de la compétitivité économique et de l'environnement des affaires et ne comprennent pas de sous-composante liée à un prêt d'investissement ou des investissements physiques. Il convient de noter, en particulier, que la simplification, normalisation et certification des procédures administratives proposées pour les entreprises et appuyées par cette opération ne ciblent pas les procédures environnementales (c'est-à-dire, l'octroi de licences) et ne devraient pas influencer négativement sur les normes en vigueur en matière de santé, de sécurité et environnementales. Le Maroc a développé un cadre juridique et institutionnel bien articulé pour la protection de l'environnement. La loi No. 12-03, approuvée en 2003 et les décrets y afférents, définit les exigences des évaluations d'impact environnemental (EIE), y compris les structures d'examen et de surveillance de mise en œuvre, comme les comités nationaux et régionaux EIE, ainsi que les procédures de consultation publique et d'information. Le cadre de suivi et de contrôle a récemment été renforcé par la création d'observatoires nationaux et régionaux de protection de l'environnement et l'introduction d'une politique environnementale. De nombreux bailleurs de fonds et agences de développement soutiennent le programme de viabilité environnementale du Maroc.

V. Financement envisagé

Source:	(\$m.)
Emprunteur	0
Banque Internationale pour la reconstruction et le développement	200
Emprunteur /destinataire	
BIRD	
Autres (à préciser)	
	Total

VI. Points de contact

Banque mondiale

Contact : Philippe de Méneval
Titre : Chargé de Programmes
Tél. : 5360+4253
Fax:
Email : pdemeneval@worldbank.org
Location : Rabat, Maroc (BIRD)

Emprunteur

Contact: Ms. Sabah Benchekroun
Titre: Chargée de mission auprès du Premier Ministre
Tel: 212 537 68 73 43
Email: magg@affaires-generales.gov.ma

VII. Pour de plus amples renseignements, contacter :

The InfoShop
The World Bank
1818 H Street, NW
Washington, D.C. 20433
Tél.: (202) 458-4500
Fax: (202) 522-1500
Web: <http://www.worldbank.org/infoshop>